

Paris, le 28 Mai 1973

Monsieur Paul Daurel
Architecte
19, Allée de Chartres
33000 BORDEAUX

Monsieur,

Conformément à l'article 9 du contrat signé le 15 Mai 73 entre moi-même et le Ministre de l'Education Nationale, représenté par le Recteur de l'Académie de Bordeaux, d'après l'Arrêté Ministeriel du 7 Décembre 1972, concernant les Travaux de décoration au titre du 1% du C.H.U. de Bordeaux-Pellegrin, Faculté de Médecine 1ère Tranche, - je vous prie de bien vouloir faire verser à mon compte le tiers du montant global convenu en règlement des études et de la maquette approuvée, soit 32.944 Francs.

Dès réception le début des travaux auront lieu de façon à respecter le délai d'exécution établi.

En vous remerciant, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Sergio de Camargo